Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_022_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Délibération n°2026-022

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 7

TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – PROCEDURE DE CLASSEMENT EN CATEGORIE 1

La Société Publique Locale *(SPL)* Lamballe Terre & Mer Tourisme porte pour Lamballe Terre & Mer, l'office de tourisme communautaire « Cap d'Erquy Lamballe-Armor ». Cet Office de Tourisme communautaire est classé en catégorie 1 avec un établissement principal à Erquy et trois Bureaux

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_022_DELIB-DE

d'Informations Touristiques *(BIT)* permanents ou saisonniers sur les communes de Lamballe-Armor, Jugon-les-Lacs et Moncontour.

Le classement de l'Office de Tourisme communautaire en catégorie 1 arrive à échéance au 10 août 2026. Le renouvellement de ce classement est nécessaire pour le maintien de la commune d'Erquy en station classée de tourisme et pour l'activité générale de l'Office de Tourisme Communautaire.

Le 10 décembre 2025, le conseil d'administration de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme sollicite Lamballe Terre & Mer pour le dépôt d'une demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Communautaire en catégorie 1 auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.
Pour ce dossier et dans le cadre d'audits, l'Office de Tourisme Communautaire et les BIT doivent respecter un certain nombre de critères, portant notamment sur :

- La relation avec la collectivité de rattachement *(convention d'objectifs)*,
- La relation avec les socioprofessionnels,
- La relation avec la clientèle touristique *(qualité d'accueil et d'information)*.

Vu la résolution du Conseil d'administration de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme du 10 décembre 2025,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la procédure de dépôt d'une demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme de Lamballe Terre & Mer, en catégorie 1,
- DECIDE de déposer une demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme communautaire, en catégorie 1, auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

